

Compte-rendu interventions de la secrétaire d'Etat Sophie Cluzel

En Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale

Le 25 juillet 2017, la secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées, Madame Sophie Cluzel a été auditionnée par la Commission des Affaires sociales de l'Assemblée nationale, l'occasion pour elle de développer sa feuille de route. Les échanges ont duré plus de deux heures et les députés ont pu poser leurs questions.

Vous trouverez ci-dessous, une analyse thématique des éléments invoqués par la secrétaire d'Etat ainsi qu'une liste des questions posées durant la séance.

L'Unapei a été citée une fois par la ministre et à plus de trois reprises dans les questions des députés à Sophie Cluzel.

Interventions de Sophie Cluzel

I. Politique du Handicap & Gouvernance

La secrétaire d'Etat a indiqué en introduction aux échanges avec les députés que sa ligne directrice « sera de partir des besoins individuels des personnes handicapées pour bâtir des solutions collectives visant à simplifier leur vie quotidienne, leur accès aux droits, leurs démarches, en en finissant avec le cloisonnement des politiques et des modes de financement qui sont causes de rupture de parcours et d'accompagnement et causes, aussi, d'une exclusion du droit commun contraire à la société inclusive que nous voulons construire. »

Sophie Cluzel a précisé qu'elle s'appuierait sur le réseau des référents « handicap-accessibilité » des différents ministères, ce qui permettra de dérouler des feuilles de route croisées. Le secrétariat général du comité interministériel du handicap se réunira dès la fin du mois de septembre de manière que les ministres s'emparent de la feuille de route tracée pour le quinquennat.

Elle a annoncé 3 grands chantiers à court terme :

- **La concertation autour du quatrième plan Autisme** qui a été lancée le 6 juillet dernier à l'Élysée : « S'il est nécessaire d'élaborer un quatrième plan, c'est que des retards demeurent dans la prise en charge de l'autisme. [...] Une méthode nouvelle sera employée : la concertation ascendante, remontant des territoires – en liaison avec les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE), les rectorats, les agences régionales de santé et les conseils départementaux – vers un comité national de pilotage. Ces allers et retours permettront aux territoires de mettre en œuvre ce qu'ils auront contribué à construire ; ce n'était pas le cas auparavant. Parce que le quatrième plan Autisme sera ouvert sur les troubles neurocomportementaux dans leur ensemble, les dispositifs élaborés au terme de la réflexion serviront au plus grand nombre. »
- **La rentrée scolaire** : elle a indiqué avoir créé avec le ministre de l'Éducation nationale un comité de pilotage qui se réunit chaque semaine pour essayer de résoudre toutes les difficultés que rencontrent les enfants en situation de handicap – manque de places dans les dispositifs collectifs de scolarisation et problèmes d'accompagnants. « L'Éducation nationale et les MDPH sont fortement mobilisées pour faire remonter en temps utile les informations sur les besoins au moment de la rentrée scolaire pour que l'on puisse

répondre au plus grand nombre. Pôle emploi l'est également, pour pourvoir dans les délais utiles aux recrutements nécessaires, sous forme de contrats aidés. »

- **La professionnalisation du statut, du cadre d'emploi et de la pérennisation des accompagnants** : « Le temps est venu de rénover le dispositif et de trouver des solutions différentes pour éviter les ruptures d'accompagnement en cours d'année ou d'une année à l'autre, et éviter aussi que, faute d'accompagnants, les enfants ne puissent se rendre dans les centres de loisirs si tel est leur besoin. »

II. Budgets de l'Etat et des collectivités

La secrétaire d'Etat a rappelé les crédits alloués à la politique du handicap qui représentent près de **40 milliards d'euros**, hors actions relevant des domaines de la solidarité, du travail, de l'éducation, du sport et de la culture, qui relèvent des ministères qui en ont la charge.

En voici le découpage :

- **9 milliards d'euros** ont été budgétés pour **l'AAH et ses compléments**,
- **1,3 milliard** pour l'aide aux **postes en ESAT**
- **1,7 milliard** pour les dépenses de **fonctionnement des ESAT**
- **14,5 milliards** de l'ONDAM médico-social pour financer 155 000 places pour les enfants et 216 000 pour les adultes hors ESAT
- **1,7 milliard dans l'éducation nationale** : ces dépenses sont réparties entre les AVS, les enseignants spécialisés dans les classes pour l'inclusion scolaire (CLIS), les enseignants référents et l'ensemble des personnels qui interviennent dans l'encadrement de l'adaptation et la scolarisation des élèves porteurs de handicap (ASH), l'animation et les accompagnements spécialisés post-bac, sans oublier le matériel adapté.
- Les **aides au postes pour les entreprises adaptées** (montant non précisé) : « Il y a aujourd'hui 80 % de personnes handicapées parmi les effectifs des entreprises adaptées et, à terme, ce sont 27 000 places d'aide au poste qui doivent être créées dans 758 entreprises, qui sont pour la plupart de petites PME mais jouent un rôle essentiel dans la formation des personnes handicapées. Dans cette perspective, nous travaillons avec l'Union nationale des entreprises adaptées pour qu'elles intensifient leurs actions d'accompagnement des jeunes, ainsi que leurs embauches, afin de rajeunir une population vieillissante. »
- Une petite enveloppe de **7,5 millions d'euros** est destinée à **l'emploi accompagné** afin de « lancer des expérimentations et de solvabiliser les expérimentations engagées depuis plus de vingt ans par certaines associations, notamment en faveur des personnes souffrant de handicap psychique et de déficience intellectuelle, qui sont les plus éloignées de l'emploi. »

La ministre a également indiqué que les collectivités devront s'appuyer sur le concours de la CNSA : « Si la baisse des dotations aux collectivités locales est indéniable, les concours de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) aux départements ont augmenté en 2016 et en 2017. C'est sur ces ressources que les départements doivent s'appuyer, notamment pour la transformation du système d'information des MDPH. Nous avons renoué le dialogue avec les conseils départementaux et notre politique d'accompagnement se fait par le biais de la CNSA. »

III. Offre médico-sociale

La secrétaire d'Etat a indiqué : « La transformation de l'offre médico-sociale s'impose. Actuellement, on raisonne en nombre de places ; il faudra raisonner en termes de parcours possible et de services d'accompagnement. À ce jour, 90 des 106 MDPH ont entrepris une démarche de réponse accompagnée pour tous en mobilisant tous les

acteurs pour apporter des solutions intelligentes de dispositif ou de renfort à ceux qui n'en ont pas. Un autre levier d'action se trouvera dans la réforme de la tarification engagée par l'équipe de projet Serafin-PH : on réfléchira en termes de financement de prestations et non plus d'établissements, ce qui apportera une grande souplesse. Enfin, nous attendons tous la mise en œuvre d'un système d'information commun à toutes les MDPH, qui, en cartographiant les besoins et l'offre, apportera une visibilité actuellement inexistante. »

- **Transformation de l'offre** : « dans un contexte marqué par la contrainte budgétaire, il nous faut réfléchir à la transformation de l'offre médico-sociale. Nous pouvons certainement mieux servir les personnes handicapées en étant innovants et en substituant de la transversalité à la verticalité, laquelle conduit à une perte d'efficacité des politiques publiques. »
- **continuum entre le médical et le médico-social** : La ministre a indiqué que le continuum de prise en charge est au cœur du projet territorial de santé mentale : « il est en effet crucial d'éviter les ruptures et les hospitalisations plus longues que prévu. Le décret est en cours de signature et devrait être publié dans le courant de l'été. Il faut développer des filières de soin destinées spécifiquement aux personnes handicapées, passer des conventions entre les MAS et les centres hospitaliers... Ces dispositifs sont de plus en plus nombreux sur notre territoire. Vous avez raison, il faut décloisonner, afin d'optimiser les politiques publiques, mais surtout de faciliter le parcours de la personne. »
- **Personnes sans solution** : La secrétaire d'Etat a indiqué que faute de système commun de remontée des informations, aucune donnée avérée ne permet de confirmer le chiffre de 47 000 personnes sans solution : « Des chiffres circulent : on sait ainsi que 1 500 enfants et 4 500 adultes handicapés sont effectivement en Belgique, et c'est une préoccupation réelle ; l'exil forcé a été stoppé depuis 2016 avec le déblocage de 15 millions d'euros destinés à trouver des solutions de proximité mais, vous avez raison, ce n'est pas satisfaisant. Des adultes et des enfants sont effectivement à domicile mais personne n'est en mesure de dire combien ils sont et où ils sont. Mon objectif est donc, je vous l'ai dit, de déployer rapidement un système de remontée des informations commun à toutes les MDPH, outil indispensable à toute politique digne de ce nom fondée sur la connaissance réelle des besoins. »
- **Création de places** : « En ce qui concerne la fluidité des parcours, il est évident qu'il faut créer des places supplémentaires, ainsi qu'en témoignent les nombreux recours à l'amendement Creton. Mais il faut aussi améliorer globalement la visibilité des places disponibles dans les établissements ainsi que les projets particuliers qui caractérisent ces derniers »
- **Départs en Belgique** : « 15 millions d'euros ont été débloqués en janvier 2016 pour éviter le départ forcé des personnes handicapées en Belgique. Je parle de **départs forcés** car, pour certaines familles, la Belgique est un choix fondé sur une méthode éducative qui correspond à leur projet de vie. Pour les autres, le **dispositif « Une réponse accompagnée pour tous »** financera, par exemple, **des renforts d'équipe**. Une commission franco-wallonne se réunit par ailleurs pour faire le point et étudier les retours possibles lorsque nous avons des solutions. Cela étant, il y a là un vrai problème et, n'ayant pas de baguette magique, je ne peux promettre que nous pourrions rapatrier demain les 6 500 personnes parties en Belgique. Il faut être conscient que cela prendra du temps, **ce qui n'empêche pas les ARS et les départements d'être mobilisés pour empêcher les départs, dans la mesure du possible.** »
- **Vieillesse des personnes** : « Nous devons nous poser les bonnes questions : faut-il forcer une personne à déménager vers un lieu plus adapté, ce qui lui fait perdre tous ses

repères, ou bien faut-il plutôt adapter le lieu où elle réside déjà ? Nous allons y travailler avec Mme Agnès Buzyn, mais aussi avec les collectivités territoriales. Aujourd'hui, tout se fait en silo ; l'utilisation de l'argent public doit être optimisée. Décloisonnons, simplifions, et demandons-nous surtout quelle est la meilleure solution pour la personne concernée. »

- **Outre-Mer :** la ministre a indiqué, en ce qui concerne la Guyane, que l'ARS a confirmé, dans le cadre du plan de rattrapage médico-social pour la Guyane les crédits destinés à la structure pour enfant de Saint-Laurent du Maroni.
- **Pratiques professionnelles:** *« En matière de troubles neuro-développementaux, nous devons tout simplement nous appuyer sur les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de santé. Beaucoup de chemin a été fait. Mais les professionnels doivent s'en emparer, et appliquer ces préconisations. C'est tout l'enjeu de la formation, initiale et continue ; le plan Autisme doit nous permettre d'avancer. Il faut accompagner le changement des pratiques professionnelles. »*

IV. Fonctionnement des MDPH

La secrétaire d'Etat en charge des personnes handicapées a indiqué vouloir travailler à l'amélioration des services des MDPH qu'il s'agisse de *« réduire les délais comme d'améliorer le service rendu ainsi que le suivi. Onze ans après la mise en œuvre de la loi, il est temps de se poser la question de la montée en qualification et des différents statuts des personnels mis à disposition au sein des MDPH. »*

- **Rôle des CCAS :** *« Aux MDPH doit s'ajouter une réponse de proximité, celle des centres communaux d'action sociale (CCAS). C'est primordial, en particulier dans les départements vastes ou ruraux, car il est souvent difficile pour une personne handicapée de se déplacer, et elle doit pouvoir trouver des réponses auprès de sa mairie. Nous veillerons donc à mieux articuler le rôle des départements et des collectivités locales. »*
- **Auto détermination :** la ministre a mis en avant la nécessité pour les MDPH de pouvoir travailler sur les projets de vie avec les personnes elles-mêmes : *« Au-delà de l'expertise parentale, j'aimerais vraiment mettre en avant cette idée d'auto-détermination. »*
- **Outils de pilotage :** *« S'agissant des remontées des MDPH, nous en avons, et nous disposons bien sûr d'outils de pilotage ; la CNSA collabore étroitement avec les MDPH pour établir de nombreux tableaux de bord qui permettent de suivre les délais, les taux de prescription, les différentes activités des MDPH – qui sont riches –, etc. En revanche, nous ne disposons pas de système informatique commun. Ce qui nous manque, c'est une vision globale, nationale, de la politique du handicap, qui nous permettrait de renforcer l'efficacité de notre action. »* la ministre a ensuite indiqué que l'outil retenu par les MDPH est **ViaTrajectoire**, *« qui informe sur l'état des places disponibles. Parfois, les personnes sont en liste d'attente dans plusieurs établissements, et l'on ne sait pas si elles ont été admises dans l'un d'eux. Les systèmes sont en état d'embolie : plus de visibilité est nécessaire. »*
- **Externalisation de la carte mobilité inclusion :** cette externalisation sera effective d'ici la fin de l'été et permettra aux MDPH de *« mieux se concentrer sur le cœur de leur mission. »*

V. Rentrée scolaire :

La ministre a pu évoquer le sujet de l'inclusion scolaire à travers différentes thématiques et celle-ci a pu annoncer les éléments suivants :

- **Affectation des AVS :** Sophie Cluzel a confirmé que **1350 nouveaux CDI sont prévus à la rentrée**, « qui correspondent à la transformation de postes en postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) ». Elle a indiqué que ce quota sera complété, si nécessaire, par des contrats aidés. « Le comité de pilotage que nous avons installé avec le ministre de l'éducation nationale s'apprête à solliciter les agences Pôle emploi dès à présent, afin d'éviter qu'elles ne réagissent qu'en octobre. »
- **Unités d'enseignement :** Par le 4^{ème} plan autisme, le gouvernement souhaite **« multiplier les unités d'enseignement dans les établissements médico-sociaux au bénéfice des enfants auxquels cet encadrement est nécessaire**. Pour l'instant, cela concerne les écoles maternelles mais nous espérons pouvoir à terme permettre un continuum de parcours. **Les pôles de compétences** que les ARS commencent à multiplier apportent des réponses souples à la demande d'accompagnement de parcours et permettent à la famille d'avoir le choix du rééducateur. »
- **Formation des AVS :** Sophie Cluzel a indiqué que les avancées en matière de formation **étaient trop limitées** par le fait que « le DEAES reste un diplôme de niveau V, ce qui est trop peu ambitieux si l'on veut augmenter le niveau de qualification des élèves handicapés »
- **Adaptation pédagogique :** la ministre a cité Charles Gardou en parlant de **« plans inclinés du savoir »**: « Leur mise en place doit pouvoir limiter le recours à l'accompagnant, qui n'est pas nécessairement la meilleure réponse »
- **Redoublement :** « Au titre des mesures bénéficiant aux élèves handicapés, je citerai également le dédoublement des CP, les devoirs faits à l'école, mais aussi le rétablissement du redoublement, vu d'un très bon œil par les parents d'enfants handicapés, car ce qui nous manque le plus – si je m'inclus ici, c'est que, si je ne suis plus présidente d'association, je resterai toute ma vie maman d'une enfant handicapée – c'est de donner du temps au temps, ce qui, parfois, permet la réussite d'un parcours scolaire. »
- **Après l'école :** « il convient de pouvoir étendre l'accompagnement que fournissent les AVS, aujourd'hui cantonnés au sein de l'éducation nationale, aux différents environnements de vie, car un enfant peut également en avoir besoin **hors du cadre scolaire** : au centre de loisirs ou dans ses stages en entreprise. Il faut donc permettre à l'accompagnant de sortir des murs et, le cas échéant, de changer d'employeur. C'est tout le sens du vaste chantier de professionnalisation que nous lançons, dans une perspective interministérielle, pour remédier à une situation qui n'est, en l'état, absolument pas satisfaisante. »

VI. Emploi

- **Apprentissage** : « le plan prévu à ce sujet doit satisfaire les besoins des personnes en situation de handicap à due concurrence de leur proportion de la population d'actifs potentiels, soit 15 %. ».
- **Dispositif d'emploi accompagné** : Sophie Cluzel a souligné la nécessité d'utiliser ce dispositif pour inciter les entreprises : « Sept millions d'euros sont consacrés en 2017 à ce dispositif d'accès à l'emploi et de maintien dans l'emploi. Il vise d'une part à faire sortir, bien accompagnés, des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) les travailleurs qui le souhaitent ; d'autre part à ce que des jeunes gens qui ont appris à apprendre avec les autres en milieu ordinaire et qui n'ont peut-être pas la qualification que les entreprises attendent n'aient plus à passer par les ESAT pour avoir accès à l'emploi. ». Concernant la **formation des employeurs**, elle a elle a souligné sa volonté d'aller au-delà des systèmes de tutorat et indiqué que le dispositif d'emploi accompagné doit servir « à pallier cette insuffisance, en rassurant l'entreprise et en permettant la formation des collaborateurs, ce qui peut être très rapide ou plus long. C'est pour cela que le dispositif se veut évolutif, dans la durée comme dans l'intensité. »
- **Semaine européenne des personnes handicapées et Duo Day** : la ministre a indiqué qu'elle s'appuierait sur de tels événements pour montrer ce dont capables les personnes handicapées.
- **Le rôle des régions** : la ministre a indiqué avoir rencontré Régions de France, notamment pour développer l'apprentissage. « Le programme régional d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) constitue un outil majeur. Nous nous efforcerons d'inclure dans chacun de ces programmes un axe à destination des jeunes – seules deux régions sont aujourd'hui en pointe sur ce sujet. Là encore, nous voulons à tout prix éviter les ruptures de parcours. »

VII. Accès aux soins, à la prévention et au diagnostic :

- **Formation des professionnels** : La secrétaire d'Etat a indiqué travailler avec la ministre des solidarités et de la santé à la formation des professionnels à l'accueil et au soin des personnes en situation de handicap et sur l'amélioration de l'accessibilité des cabinets et des centres de soins. Elle a souligné le travail accompli avec la charte Romain Jacob et indiqué que dans cette perspective, « nous pourrions nous appuyer sur le plan autisme, au sein duquel nous envisageons, avec Agnès Buzyn, une action concertée spécifique, menée par l'ARS de Nouvelle-Aquitaine. »
- **Prévention** : « Nous travaillons à la prévention, en particulier dans le cas de pathologies connues mais pour lesquelles la prévention n'existe pas. À l'instar de ce qui existe pour le cancer colo-rectal à partir de cinquante ans, pourquoi ne pas imaginer notamment une politique de prévention en matière de surhandicap ? Les consultations sont aujourd'hui trop éclatées, et nous devons travailler avec la Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS). Un groupe de travail va se réunir ; je vous invite à y participer. »
- **Diagnostic précoce** : La ministre a annoncé qu'une campagne intitulée « Handicap : agir tôt » va commencer. Elle a fait mention du problème des délais de réponse dans les centres de référence (autisme, troubles dys) et la nécessité de renforcer ces centres, mais aussi **labelliser des professionnels médicaux** : « Une meilleure articulation entre les centres de référence et la médecine de ville est nécessaire. Les MDPH doivent mieux reconnaître

les évaluations pour attribuer immédiatement l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), et plus généralement pour mettre en route un système global de prise en charge qui permette de diminuer les risques de surhandicap. »

- **Plan autisme & autres troubles neuro développementaux :** Sophie Cluzel a indiqué que le plan autisme n'a pas vocation à masquer ni le plan polyhandicap ni le plan pour le handicap psychique. Elle a par ailleurs souligné que *« l'ensemble des troubles neuro-développementaux devraient bénéficier du plan autisme, et je garantis que nous n'oublierons personne, même si, selon les différents calendriers, l'accent est plus spécifiquement mis sur telle ou telle problématique. La réponse inclusive s'adresse à tous les enfants et à tous les adultes. »*

VIII. Habitat inclusif

Sophie Cluzel a souhaité améliorer l'information sur les logements adaptés, et développer l'habitat inclusif : *« Il s'agit, en partant des besoins individuels spécifiques des personnes en situation de handicap, de construire pour elles un habitat collectif dans les centres-villes, de manière qu'elles puissent choisir leur vie au lieu de la subir. »*

Elle a évoqué les blocages à lever au plan administratif *« qu'il s'agisse de l'obtention des agréments des maisons-relais ou de l'harmonisation des taux de TVA entre parties communes et parties privatives. »* Il faut, selon elle, développer les groupements d'entraide mutuelle et les dispositifs « famille gouvernante », travailler à l'agrément « maison relais », mais aussi à l'uniformisation des taux de TVA : *« les différences sont encore trop grandes, entre les parties communes et les parties privatives par exemple. Nous avons aussi des problèmes à résoudre avec les bailleurs sociaux sur les prêts bonifiés. Nous nous appuyons sur l'Observatoire de l'habitat inclusif, qui prépare pour l'automne un guide d'appui. Nous espérons ainsi un essaimage des bonnes pratiques – là est le défaut majeur de notre pays : nous ne savons pas bien tenir compte des expériences réussies et des innovations. »*

IX. Accessibilité :

Le gouvernement souhaite accompagner la mise en accessibilité des ERP et travailler à l'accessibilité universelle : *« Je mentionnerai la traduction de textes dans une version simplifiée grâce au langage Facile à lire et à comprendre (FALC) créé par l'Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et de leurs amis (Unapei). Les traductions sont faites dans des ESAT, avec la pleine participation des intéressés, qui peuvent se réapproprier leur citoyenneté par la compréhension facilitée des textes réglementaires, et voter. Le chantier de l'accessibilité numérique est ouvert. »*

- **Comité interministériel du tourisme :** Elle a indiqué que ce comité traitera notamment du tourisme adapté au handicap : *« Il conviendra de mettre en avant les marques Tourisme et handicap, attribuée aux sites disposant d'infrastructures d'accès, et Destination pour tous, qui valorise les territoires proposant une offre globale aux personnes handicapées et de faire de ces deux marques des atouts pour la France dans la concurrence touristique internationale. »*
- **Label Culture handicap :** Elle a indiqué enfin vouloir créer un **label « culture handicap »** destiné à valoriser la pratique des personnes en situation de handicap dans les conservatoires et les théâtres pour favoriser leur inclusion sociale et culturelle, en nous appuyant sur le numérique.

- **Ambassadeurs de l'accessibilité :** « Des ambassadeurs de l'accessibilité, en service civique, devaient être nommés dans chaque département. Malheureusement, ce projet a échoué ; le niveau du conseil départemental n'était pas le bon : celui des communes ou des intercommunalités est sans doute plus pertinent. Nous allons y travailler dans l'année à venir. »
- **Accessibilité Numérique :** Sophie Cluzel a indiqué qu'en matière de nouvelles technologies, certains chantiers ont déjà démarré : « Je vous ai parlé de la traduction de textes dans une version simplifiée dite langage Facile à lire et à comprendre. Actuellement, les traductions sont faites dans des ESAT de l'Unapei, et elles prennent beaucoup de temps. Nous avons rencontré l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) et plusieurs plates-formes d'intelligence artificielle qui sont très intéressés par le projet tendant à permettre une traduction beaucoup plus rapide, étant entendu que les correcteurs seraient toujours les travailleurs handicapés, qui avaliseraient la traduction. Nous y travaillons avec le secrétariat d'État chargé du numérique et le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation car nous souhaitons employer un doctorant. L'approche interministérielle vaut aussi à ce sujet. »

X. Aidants familiaux :

- **Baluchonnage :** « Plutôt que des places en accueil temporaire, nous pourrions proposer du « baluchonnage », à la canadienne, afin de ne pas déplacer sans arrêt la personne et de lui apporter une solution sur son lieu de vie, dans la dignité et le respect de son choix de vie et de son environnement. »
- **Formation :** « En ce qui concerne la formation des aidants, il faut innover, notamment pour certaines pathologies très difficiles à appréhender. Je pense à des formations en ligne, mais aussi à des professionnels qui peuvent venir à domicile : l'aidant, en effet, ne peut pas se déplacer. Il faut aller vers lui. »

XI. Ressources et droits :

- **Revalorisation de l'AAH :** elle a rappelé l'engagement du président de la République a indiqué que le calendrier de la revalorisation à hauteur de 100 euros est en cours d'étude.
- **Conditions générales de ressources :** elle a indiqué que les conditions de la prise en compte des revenus du conjoint est favorable puisque le revenu annuel maximum retenu est de deux fois celui qui vaut pour une personne seule. « L'AAH est l'un des minima sociaux dont les règles sont les plus favorables à la personne. Je rappelle qu'à cela s'ajoute la possibilité d'un complément de ressources et d'une majoration pour la vie autonome. »
- **Ruptures de droits :** « il n'y a pas que la limite d'âge de soixante ans : il y a aussi celle de vingt ans, qui provoque également des ruptures de droits. On a reproduit dans les MDPH la limite naguère instaurée entre les CDES (commission départementale de l'éducation spéciale) et les COTOREP (commission technique d'orientation et de reclassement professionnel). Une plus grande fluidité et une plus grande simplicité sont nécessaires. Faisons tomber les barrières : c'est un enjeu essentiel. »
- **Outre Mer :** la ministre a rappelé que le président a validé les ordonnances au sujet des compléments de l'AAH, et les habitants handicapés de Mayotte pourront ainsi toucher désormais le complément de ressources et le complément de vie autonome.

Synthèse des questions des députés

Député	Région	Département	Groupe	Thème	Intervention/verbatim
Olivier Véran	Auvergne-Rhône-Alpes	Isère	LREM	Prévention/ aidants	Comment travailler à établir un continuum entre le médical et le médico-social ? Comment intégrer votre politique en matière de handicap à la révolution de la prévention, qui est l'un des points majeurs du programme du président de la République ? Comment d'une part éviter la survenue du handicap, d'autre part prévenir les complications et la perte d'autonomie chez les personnes handicapées ?
Julien Borowczyk	Auvergne-Rhône-Alpes	Loire	LREM	Dépistage/ Diagnostic	dépistage et le diagnostic précoces des pathologies et des déficits neuro-sensoriels chez les enfants, ainsi que des déficits cognitifs chez les adultes. Une prise en charge rapide est plus efficace.
Bernard Perrot	Auvergne-Rhône-Alpes	Rhône	LR	Sans solution Accessibilité	Comment ne pas s'interroger quand l'Association des paralysés de France et l'Unapei, qui regroupent l'ensemble des structures pour personnes handicapées mentales, nous disent récemment qu'il y a en France 47 000 personnes handicapées sans solution d'accompagnement, dont plus de 13 000 enfants ? J'aimerais donc savoir, d'ores et déjà, quels seront les moyens alloués à cette politique du handicap, qu'il s'agisse du montant ou du financement des allocations – AAH, prestation de compensation, pension d'invalidité –, du financement des MDPH, des aides au poste dans les entreprises adaptées, de l'enveloppe de l'objectif national des dépenses d'assurance-maladie (ONDAM) médico-social, des postes d'assistants d'éducation, ou enfin des investissements pour l'accessibilité des bâtiments publics et des transports.
Gilles Lurton	Bretagne	Ille-et-Vilaine	LR	Places en IME «& exils en Belgique	Or, même avec des accompagnants, certains jeunes autistes ne sont pas aptes à être intégrés dans le milieu scolaire ordinaire et les places dans d'autres structures manquent cruellement. Que comptez-vous faire pour essayer de trouver une solution à ce problème persistant qui contraint souvent ces jeunes gens à partir à l'étranger, notamment en Belgique, aux frais de la sécurité sociale française ?
Caroline Janvier	Centre-Val de Loire	Loiret	LREM	ObServeur/ Vieillessement	sur l'adéquation entre les moyens et les besoins pour la prise en charge des personnes handicapées. [...]Une association propose un outil appelé « ObServeur », qui permet de mieux connaître les places disponibles et d'anticiper les évolutions des besoins. Or, dans ce secteur, les créations de places se font souvent au fil de l'eau : les personnes handicapées vieillissent, alors l'on crée des structures adaptées. Il me paraît donc essentiel de mieux définir les besoins et de mieux anticiper.
Martine Wonner	Grand-Est	Bas-Rhin	LREM	Vieillessement/ Handicap psychique	Ne vaudrait-il pas mieux les accompagner sur place, en adaptant la prise en charge ? Question sur la reconnaissance insuffisante du handicap psychique

Député	Région	Département	Groupe	Thème	Intervention/verbatim
Thierry Michels	Grand-Est	Bas-Rhin	LREM	Evaluation des besoins	La segmentation des aides et des acteurs rend difficile de cerner au mieux les besoins réels, présents et à venir, des personnes handicapées. C'est ce qu'expriment notamment les URAPEI du Grand Est pour ce qui relève du handicap mental. Partagez-vous ce diagnostic et quelle approche entendez-vous adopter pour rendre l'action publique plus efficace ?
Carole Grandjean	Grand-Est	Meurthe-et-Moselle	LREM	Formation	Par ailleurs un accompagnement et une formation des professionnels sont-ils prévus pour l'accueil de ces personnes handicapées, salariés ou apprentis ? Avez-vous un calendrier ?
Thibault Bazin	Grand-Est	Meurthe-et-Moselle	LR	Exils en Belgique	Quelles ambitions concrètes portez-vous pour que les solutions se trouvent non plus à l'étranger mais en France ?
Belkhir Belhaddad	Grand-Est	Moselle	LREM	jeux olympiques	Le Centre national pour le développement du sport (CNDS) a établi un fonds spécifique à destination notamment des collectivités : une mesure semblable est-elle envisagée dans le domaine du handicap ?
Brahim Hammouche	Grand-Est	Moselle	Modem	Evaluation des besoins	Vous avez parlé d'une absence de remontées des MDPH, d'où découle une absence de visibilité des besoins locaux. C'est pourtant un élément majeur. Des outils ont-ils été construits pour résoudre ce problème et améliorer la réactivité ? Dès lors, faute de recours pour certaines personnes en situation de handicap, présentant notamment des troubles du comportement, certains services de psychiatrie étouffent. Quelles sont vos propositions ?
.Adrien Quatennens	Hauts-de-France	Nord	France Insoumise	Accessibilité	Le recul par rapport à la loi de 2005 est net. Il y a urgence à permettre l'accessibilité de tous les bâtiments, à atteindre l'objectif de zéro obstacle ! Selon nous, il ne faut tolérer aucune entrave ; il est indispensable de permettre en particulier l'accessibilité des transports.
Sylvain Maillard	Ile de France	Paris	LREM	Accessibilité	Quels moyens entendez-vous utiliser que tous puissent accéder à nos lieux et établissements publics ?
Aurélien Taché	Ile de France	Val-d'Oise	LREM	Habitat/ PCH	De nombreuses questions se posent encore, en particulier celle de l'agrément en pension de famille ou de la reconnaissance comme résidence sociale. Quelles autres solutions envisagez-vous de développer ? Peut-on penser à une extension aux personnes en situation de handicap psychique ? La formule de la « résidence accueil » pour les personnes autistes vous paraît-elle une piste à suivre ? A-t-on levé tous les freins en matière de mutualisation de la prestation de compensation du handicap (PCH) ? Il reste aussi du travail sur la question des subventions au logement.
Adrien Taquet	Ile-de-France	Hauts-de-Seine	LREM	Rôle des parlementaires dans la concertation autisme /AVS/ Numérique-appels à projets	Chaque enfant aurait-il un auxiliaire de vie scolaire d'ici la fin du quinquennat – un objectif qui suppose dé-précarisation, formation et revalorisation salariale des personnes concernées ? Enfin, la démonstration, à l'Élysée, du robot Nao a montré tout l'intérêt des nouvelles technologies dans le traitement de l'autisme ; investirez-vous dans ce domaine ? Le secrétariat d'État chargé du numérique sera-t-il associé au plan Autisme et Bpifrance sera-t-elle mobilisée pour des appels à projets

Député	Région	Département	Groupe	Thème	Intervention/verbatim
Alain Ramadier	Ile-de-France	Seine-Saint-Denis	LR	Complexité administrative	Il serait judicieux de désigner un référent unique plutôt que d'obliger des familles souvent démunies à multiplier les démarches. Pourriez-vous intervenir en ce sens ?
Albane Gaillot	Ile-de-France	Val-de-Marne	LREM	Scolarisation / AVS	Je souhaiterais en particulier savoir combien, au-delà de leur revalorisation, le Gouvernement entend-il créer de postes d'AVS dès la rentrée prochaine et dans les cinq ans à venir. Que comptez-vous faire par ailleurs pour améliorer le suivi de l'enfant non seulement en milieu scolaire mais également dans sa vie sociale et sa vie familiale ?
Agnès Firmin Le Bodo	Normandie	Seine-Maritime	Constructifs	MDPH/ Vieillesse des personnes/ Statut des AVS/ Autisme & autres handicaps	il est grand temps que l'on s'interroge sur le statut et les moyens de fonctionnement des MDPH pour réduire les délais d'attente, toujours trop longs. Les moyens mis à disposition par la CNSA pour unifier les systèmes d'information sont bienvenus mais il y a encore beaucoup à faire. Je suis très attachée à la fluidité des parcours. Le manque de places disponibles pose un problème, mais ce n'est pas le seul ; ainsi, le vieillissement des personnes handicapées devient un sujet crucial. Il faut réfléchir au statut et au rôle des auxiliaires de vie scolaire, qui rassurent les familles, si bien qu'ils sont souvent demandés très en amont, ce qui accroît la charge de travail des MDPH : en Seine-Maritime, 40 % des demandes d'auxiliaires de vie scolaire sont rejetées, signe que les familles doivent être mieux informées. Il faut aussi revoir l'articulation avec Pôle emploi – on peut se demander pourquoi les recrutements des auxiliaires de vie scolaire commencent en octobre pour une année scolaire débutant en septembre... Je suis favorable au quatrième plan Autisme, mais le fait que tous les moyens semblent alloués à cette pathologie particulière donne à penser que les porteurs d'autres handicaps sont abandonnés. Enfin, il convient de rapprocher handisport et sport adapté.
Thomas Mesnier	Nouvelle-Aquitaine	Charente	LREM	Autisme/ Accès aux soins des personnes en situation de handicap	De quelle manière comptez-vous prendre en compte cette question dans le nouveau plan autisme et, plus généralement, comment appréhendez-vous l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap ?
Boris Vallaud	Nouvelle-Aquitaine	Landes	Nouvelle Gauche	Scolarisation/ Formation AVS/ Diminution APL	Lors de la dernière Conférence nationale du handicap, en décembre 2016, l'engagement avait donc été pris de titulariser 6 400 AVS par an, en équivalent temps plein, lors des cinq prochaines années, pour atteindre le nombre de 60 000 titulaires. Cet engagement est-il confirmé ? Par ailleurs, qu'en est-il de la création des 1 351 postes d'AVS prévue pour la rentrée prochaine ? J'attire votre attention sur le fait qu'il s'agit d'une mesure décidée par l'ancienne majorité, à la différence de la diminution des aides personnalisées au logement (APL) qui, soit dit en passant, touchera un certain nombre de titulaires de l'AAH.
Joël Aviragnet	Occitanie	Haute-Garonne	Nouvelle Gauche	Ruptures de parcours	Quant aux ruptures d'accompagnement ou de parcours, concernent-elles toutes les personnes handicapées, sachant qu'en ce qui concerne les déficits mentaux, on évoque plus souvent des problématiques de filières ?

Député	Région	Département	Groupe	Thème	Intervention/verbatim
Monique Iborra	Occitanie	Haute-Garonne	LREM	Budgets et rentrée scolaire/ simplification administrative	Mais selon quelles modalités se fera la prise en charge des projets avalisés par l'Agence régionale de santé (ARS), à quel niveau, et de quelles possibilités de financement disposerez-vous ?
Jeanine Dubié	Occitanie	Hauts-Pyrénées	Non-inscrit PRG	Troubles neuro-développementaux/ Dépistage/ Formation des professionnels	L'autisme n'est donc pas une maladie psychiatrique ou psychologique. Quelles actions concrètes allez-vous mener pour que cette définition soit vraiment acceptée par tous, notamment par les professionnels de santé ? Quelle politique volontariste de dépistage dès le plus jeune âge allez-vous instaurer ? Enfin, comment réformer les référentiels de formation, dans le domaine tant scolaire que médical et médico-social ?
Gabriel Serville	Outre-mer	Guyane	GDR	Outre-mer	Pouvez-vous nous en dire en plus sur votre feuille de route dans les territoires d'outre-mer, dont on connaît les spécificités ?
Jean-Hugues Ratenon	Outre-mer	Réunion	France Insoumise	AAH/ Outre-mer/ Contrats aidés	Par ailleurs, quand le Gouvernement compte-t-il désindexer l'AAH de la rémunération du conjoint, afin de donner aux personnes handicapées une véritable autonomie, Cette situation est inquiétante et, si les coupes budgétaires dans les contrats aidés sont confirmées, soit plus de 50 % à La Réunion, nous pourrions nous retrouver dans une situation très grave, tant dans le secteur de l'aide et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap
Delphine Bagarry	PACA	Alpes-de-Haute-Provence	LREM	Limite d'âge pour la reconnaissance du handicap	Va-t-on s'attaquer à la limite d'âge des soixante ans pour la reconnaissance du handicap ?
Pierre Dharréville	PACA	Bouches-du-Rhône	GDR	Budgets des départements/ AAH / Avancée en âge	Étant donné les coupes budgétaires prévues, de quels moyens disposerez-vous ? Quel regard portez-vous sur la réduction des dotations budgétaires allouées aux départements, principaux acteurs des politiques que vous avez décrites, et qui risquent d'avoir d'extrêmes difficultés à relever les défis qu'ils affrontent déjà avec le plus grand mal ? Par ailleurs, un rapport a été consacré, il y a deux ans, à la question de l'avancée en âge des personnes handicapées ; quelle suite lui donnerez-vous
Audrey Dufeu Schubert	Pays-de-la-Loire	Loire-Atlantique	LREM	Accessibilité	Comment donc entendez-vous accélérer le développement de l'accessibilité des transports publics et de la voirie ?

Pour consulter l'intégralité du [compte-rendu](#)